



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 30 mai 2017

JMR/MCV

1. Travail des commissions :

- **Bâtiments :**

Après la réhabilitation de l'ancien logement de l'institutrice, un deuxième projet est en cours d'étude. Il s'agit de la rénovation de la salle des associations, de la construction d'une halle et de l'aménagement d'une aire de jeux pour les plus jeunes à proximité du terrain de sport.

Suite à la réunion du 16 mai avec l'architecte, des devis ont été demandés à trois bureaux d'expertise pour des études concernant le sol, l'accessibilité et la sécurité.

- **Voirie :**

Un montant de 100 000 € ayant été prévu au budget, les travaux suivants seront réalisés :

- ✓ Route limitrophe Bourg-Saint-Christophe / Faramans.
- ✓ Chemin de l'Armont.
- ✓ Construction d'un passage piéton le long de la route de Pérouges côté numéros impairs, depuis le parking de la salle polyvalente jusqu'au panneau d'entrée du village.
- ✓ Parking mairie.
- ✓ Point à temps (8 tonnes).

La rénovation de la route de Bressolles est prévue en 2018.

- **Cantine :**

Par disposition réglementaire, et à la demande du Trésor Public, la commune est dans l'obligation de dénoncer le contrat avec Bourg Traiteur et de lancer une consultation concernant la fourniture des repas pour la rentrée scolaire 2017-2018. Un devis a donc été demandé, pour le 15 juin au plus tard, à trois fournisseurs : *Bourg Traiteur*, *R.P.C.* et *Scolarest*, sur la base des critères suivants :

- ✓ Qualité des repas.
- ✓ Circuits courts et produits bio et/ou locaux privilégiés.
- ✓ Prix et service de qualité.
- ✓ Fiabilité de la livraison
- ✓ Réactivité.

A noter que les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2017 seront lancées en juin.

- **Finances :**

La commission s'est réunie pour attribuer les subventions 2017 en fonction des demandes reçues. Sont notamment concernés : la garderie *Les P'tites Frimousses*, le *Sou des Ecoles* et *l'Amicale des Pompiers*.

2. Cimetière :

Suite aux démarches entreprises en 2012, il reste à ce jour 8 tombes abandonnées pour lesquelles il conviendra de procéder à l'enlèvement après le respect des procédures : constat d'abandon, affichage sous 8 jours, renouvellement de l'affichage 2 fois à 15 jours d'intervalle, consultation du conseil municipal, arrêté et enlèvement possible 30 jours après l'arrêté.

La numérisation du plan du cimetière est également prévue et sera inscrite dans un prochain budget.

3. S.I.E.A. (Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-comunication de l'Ain :

Suite au bilan effectué par le S.I.E.A, il sera procédé au changement de 30 lampadaires équipés de lampes à vapeur de mercure obsolètes pour un montant total de 16 600 € TTC, dont 5 776,94 € à charge de la commune.

4. C.C.P.A. :

Deux grands projets sont en cours à Leyment (sur l'ex-camp militaire des Fromentaux) :

- **TRANSPOLIS** : plateforme technologique et d'expérimentation pour tester des équipements de la route et des solutions de transport dans la ville de demain.
- **ACMUTEP** (ACcélération des MUTations de l'EsPace Public) : plateforme de recherche, de démonstration et de formation dédiées aux innovations dans l'espace public.

5. Questions diverses :

- **Tour de l'Ain :**

Passage prévu à Faramans le 10 août..

- **Parcours sportif des pompiers du 3 juin à Bourg-Saint-Christophe :**

15 enfants de Faramans ont participé à la session 2017 à Bourg-Saint-Christophe. Le parcours 2018 aura lieu à Faramans.

- **Elections législatives :**

Elles se dérouleront les 11 et 18 juin prochains. Le bureau de vote situé à la mairie sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

6. Prochaine manifestation

- 23 juin : kermesse organisée par le Sou des Ecoles